

Conseil local : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
 Nom du parent adhérent\* : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Tél dom : \_\_\_\_\_ Tél port : \_\_\_\_\_  
 Nom du conjoint[e] : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 \*Bénéficiaire du reçu don aux œuvres

**Nom** **Prénom** **Né[e] le** **Établissement** **Classe**

1  
2  
3  
4

enfants

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

**Adhésion [une adhésion par famille]**

**16,00 € Cotisation principale**

[Revue des Parents incluse]\*\*

**12,65 €** Sans abonnement Revue des Parents

**4,00 € Cotisation secondaire**

Si vous avez payé votre cotisation principale dans un autre Conseil local FCPE.

**12,96 € Abonnement**

• Lettre La Famille et l'École

**€ Total**

\_\_\_\_\_

• Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces  
 • Envoyez votre bulletin à la **FCPE départementale [A]** ou remettez-le à votre **conseil local [B]**

**Vous souhaitez**

- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves  
 Être candidat[e] au conseil d'école maternelle-élémentaire  
 Être candidat[e] au conseil d'administration [collège, lycée, LP]  
 Être délégué[e] au conseil de classe, précisez laquelle :

Un reçu don aux œuvres

Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil local FCPE, précisez lequel : \_\_\_\_\_

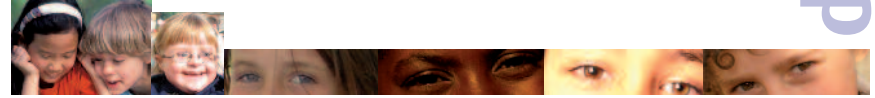
Étiez-vous adhérent en 2010-2011 ? : \_\_\_\_\_

\* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

**DATE et SIGNATURE**

**A** FCPE 41  
 CDPE du LOIR-ET-CHER  
 Conseil Départemental de Parents d'Élèves  
 20, rue Guynemer - 41000 BLOIS  
 Tél. : 02 54 42 18 95  
 fcpe.41@aliceadsl.fr  
 www.fcpe41.org  
 Pour connaître les horaires  
 d'ouverture du secrétariat,  
 consultez notre site.

**B** FCPE locale



## LA FCPE du LOIR-et-CHER

Ensemble nous agissons pour :

- la gratuité scolaire y compris les transports,
- l'amélioration des structures éducatives et leur maintien en milieu rural,
- le soutien aux enfants en difficulté,
- tous les remplacements des enseignants assurés,
- une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- une véritable médecine scolaire,
- l'éducation des jeunes à la citoyenneté.

Prenez contact avec la FCPE départementale [A] ou locale [B]

## Des parents au service d'autres parents

Dans les écoles et les collèges et lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, conseil de discipline.

Dans les commissions départementales : appel, affectation, handicap, orientation...

Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus.

Dans les discussions avec les pouvoirs publics [préfet, inspecteur d'académie, élus...]

Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves.